

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia, P.O. Box: 3243 Tel.: (251-11) 5513 822 Fax: (251-11) 5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
931^{ème} RÉUNION

17 JUIN 2020
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.(CMXXXI)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Adopté par le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) lors de sa 931^{ème} réunion tenue le 17 juin 2020, sur la situation au Soudan,

Le Conseil de paix et de sécurité,

Prenant note de l'allocution d'ouverture faite par le Représentant permanent de la République algérienne démocratique et populaire auprès de l'UA et Président du CPS pour le mois de juin 2020, l'Ambassadeur Salah Francis Elhamdi; de la communication faite par le Commissaire de l'UA à la paix et à la sécurité, l'Ambassadeur Smail Chergui; de la présentation faite par le Représentant spécial du Président de la Commission de l'UA au Soudan, l'Ambassadeur Mohamed Belaiche; et des déclarations faites par le Sous-Secrétaire aux Affaires étrangères de la République du Soudan, M. Elsidieg Abdul Aziz; et le Représentant permanent de la République du Niger, en sa qualité de coordonnateur des membres africains du Conseil de sécurité des Nations unies (A3), l'Ambassadeur Zakariaou Adam Maiga; ainsi que de la déclaration de la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies, Mme Hanna Tetteh, sur la situation en République du Soudan;

Rappelant ses décisions antérieures sur la situation au Soudan, en particulier le Communiqué PSC/PR/COMM.(CMXXVII) adopté lors de sa 927^{ème} réunion tenue le 21 mai 2020, le communiqué [PSC/PR/COMM.(CMVI)] adopté lors de sa 906^{ème} réunion tenue le 30 janvier 2020 et le communiqué [PSC/PR/COMM (DCCCLXXXIV)] adopté lors de sa 884^{ème} réunion tenue le 10 octobre 2019;

Réaffirmant la solidarité de l'Union africaine avec le peuple et le Gouvernement de transition du Soudan dans leurs aspirations à l'ordre constitutionnel, qui leur permettra de progresser dans leurs efforts visant la transformation démocratique du pays; **réaffirmant également** son respect de la souveraineté, de l'unité et de l'intégrité territoriale du Soudan; et

Agissant en vertu de l'article 7 de son Protocole, le Conseil de paix et de sécurité

1. **Félicite** le Conseil souverain de transition et le Gouvernement de transition du Soudan pour leur coopération continue, leur engagement et leurs interactions coordonnées, ainsi que pour les progrès accomplis dans le relèvement des multiples défis auxquels le pays est confronté **et encourage** toutes les parties prenantes de rester attachées à tous les articles et délais des accords signés, y compris la création de l'Assemblée législative de transition et la nomination de tous les gouverneurs civils des États;

2. **Réitère** le soutien de l'UA au Document constitutionnel, étant donné qu'il constitue la base d'une transition pacifique durables, équitables et globales au Soudan et, une fois encore, **réaffirme** la volonté de l'UA d'aider le Gouvernement de transition et le peuple du Soudan à s'attaquer aux causes profondes et à l'impact des conflits au Soudan, afin que le pays réalise la paix, la stabilité, la sécurité durables et le développement socio-économique;

3. **Salue** les progrès accomplis à ce jour dans le cadre des pourparlers de paix au Soudan facilités et accueillis par la République du Soudan du Sud et, à cet égard, **exprime sa reconnaissance** pour le rôle joué par le Gouvernement du Soudan du Sud, sous la direction de S.E. Salva Kiir Mayardit, Président de la République du Soudan du Sud; **exhorte** les parties au processus de paix à continuer de s'engager de manière constructive et à conclure rapidement un accord de paix durable; et **appelle** les parties qui n'ont pas encore rejoint ce processus pour qu'elles le fassent immédiatement, sans conditions préalables, afin de mettre fin aux souffrances du peuple soudanais et de ramener le pays à la paix et à la stabilité. Dans le même contexte, **condamne** tous les actes de violence et **demande** au Gouvernement de transition du Soudan, en collaboration avec la Commission de l'UA, d'élaborer et de soumettre une liste de tous ceux qui ne coopèrent pas et des obstructionnistes au processus de paix en cours, afin que le Conseil prenne les mesures appropriées;

4. **Exprime sa préoccupation** face à la situation humanitaire et économique au Soudan, aggravée par la propagation de la nouvelle pandémie de coronavirus, qui pourrait aggraver les tensions sociales susceptibles d'entraver la transition pacifique en cours dans le pays; à cet égard, **se félicite** de la décision du Gouvernement de transition du Soudan de déployer son plan économique, "Plan de relance économique du Soudan 2019-2030 ", afin de relever les défis économiques auxquels le pays est confronté et, dans ce contexte, **attend avec intérêt** la Conférence de haut niveau sur le partenariat au Soudan prévue le 25 juin 2020, à laquelle la Commission de l'UA a été invitée à participer; **souligne la nécessité** pour la réunion d'aboutir à des promesses de soutien et des mesures pratiques pour remédier efficacement à la situation humanitaire, économique et financière actuelle et également pour soutenir les efforts visant à relancer l'économie du Soudan;

5. **Appelle** les institutions financières internationales à continuer de réagir positivement aux besoins exprimés par le Soudan, y compris à travers l'accès du pays à des prêts concessionnels qui seront essentiels à son redressement économique, ainsi qu'à engager des discussions transparentes et constructives, sans compromettre la situation économique fragile actuelle dans le pays;

6. **Se félicite également** des consultations en cours entre le Gouvernement de transition du Soudan et les États-Unis d'Amérique, qui visent à parvenir à un accord sur les questions en suspens concernant le retrait du Soudan de la Liste des États parrainant le terrorisme des États-Unis d'Amérique, afin de préparer la voie au Gouvernement de transition du Soudan d'avoir un accès renforcé à des financements internationaux; **réitère son appel** aux pays et institutions concernés pour qu'ils lèvent d'urgence toutes les sanctions et mesures punitives imposées à l'encontre du Soudan, ainsi que d'envisager un allègement et une annulation de la dette et, à cet égard, **demande** au Président de la Commission de l'UA, ainsi qu'au Groupe des Sages de poursuivre ses efforts dans la défense de cet objectif;

7. **Exhorte** au Comité indépendant d'établissement des faits à finaliser les enquêtes sur les événements du 3 juin 2019, en tant qu'un pas vers un processus de réconciliation nationale et

d'apaisement, ainsi que vers la confiance mutuelle et le renforcement de la confiance entre les différentes parties prenantes soudanaises;

8. **Prend note** des manifestations persistantes de mécontentement exprimées par les citoyens soudanais, y compris les manifestations qui ont eu lieu à la suite de la détérioration des conditions socio-économiques et, à cet égard, souligne la nécessité de la recherche continue des solutions durables aux multiples défis auxquels le Soudan est confronté; **exhorte** les citoyens soudanais à exercer leurs droits civils et politiques à travers l'utilisation des canaux légaux existants et **rejette** toutes tentatives de recours à la violence pour dévier ou entraver la mise en œuvre du processus de transition en cours;

9. **Encourage** la communauté internationale, en particulier les pays voisins du Soudan, l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et l'UA, à continuer d'apporter un soutien politique, économique et diplomatique au processus de paix soudanais et **avertit** que les perturbations du processus de paix au Soudan peuvent sérieusement compromettre le processus de transition avec des conséquences désastreuses sur la paix et la stabilité dans la région et le continent dans son ensemble;

10. **Demande** à la Commission de l'UA, en étroite collaboration avec le Gouvernement de transition du Soudan, d'entreprendre un exercice d'évaluation des besoins au Soudan et de faire rapport au Conseil qui contribuera à la mobilisation du soutien international dans le contexte général de l'appui au processus de paix soudanais, tout en rappelant le paragraphe 12 de son communiqué [PSC/PR/COMM. (CMXXVII)] adopté lors de sa 927^{ème} réunion tenue le 21 mai 2020, concernant le rôle du Centre de l'UA pour la reconstruction et le développement post-conflit (RDPC de l'UA) et le rapport d'activité demandé à cet égard; ;

11. **Salue** la coopération continue entre le Président de la Commission de l'UA et le Secrétaire général des Nations Unies dans leur soutien aux processus de paix soudanais et les **encourage** à poursuivre ces efforts, compte tenu de la fragilité de la situation au Soudan et de la nécessité pour un soutien à long terme à la relance et au développement socio-économique du pays. Dans le même contexte, **applaudit** la coopération et la coordination continues des membres africains non permanents du Conseil de sécurité des Nations unies (A3) pour défendre et promouvoir les positions et les intérêts africains sur les questions de paix et de sécurité inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité des Nations unies, en particulier sur la situation au Soudan; et **encourage** les A3 à poursuivre ces efforts;

12. **Se félicite** de l'adoption par le Conseil de sécurité des Nations unies (CSNU) de deux résolutions, à savoir la résolution 2524(2020) créant la Mission intégrée des Nations unies pour l'assistance à la transition au Soudan (UNITAMS) afin de soutenir la transition au Soudan d'une manière qui correspond aux vues, priorités, appropriation nationale et souveraineté du Soudan et la résolution 2525(2020) prorogeant le mandat de l'Opération hybride des Nations unies et de l'Union africaine au Darfour (MINUAD) jusqu'au 31 décembre 2020, date à laquelle le retrait devrait être achevé et la mission close; à cet égard, **se félicite** du plan de protection des civils

proposé par le Gouvernement de transition du Soudan aux Nations unies en mai 2020 et **attend avec intérêt** les conclusions de l'interaction sur le plan, entre les Soudanais et les Nations unies;

13. **Exprime sa profonde préoccupation** par le fait que la pandémie de COVID-19 continue d'être une menace majeure aux efforts visant à consolider la paix et la sécurité et aux réalisations accomplies au Soudan; à cet égard, **se félicite** des efforts déployés par le Gouvernement de transition du Soudan pour lutter contre la pandémie de COVID-19 et **exprime sa gratitude** à tous les États membres de l'UA et à la communauté internationale dans son ensemble pour le soutien apporté au Gouvernement de transition et au peuple du Soudan en vue de lutter contre la propagation de la pandémie de COVID-19 dans le pays, et en particulier le soutien apporté par les États membres de l'UA, telles les fournitures médicales et humanitaires fournies par la République arabe d'Égypte;;

14. **Exprime également sa profonde préoccupation face** à la détérioration de la situation humanitaire au Soudan, qui a été exacerbée par les inondations, la menace des criquets pèlerins et la pandémie de COVID-19, et, à cet égard, **appelle** tous les États membres de l'UA et la communauté internationale dans son ensemble, à continuer d'apporter un soutien humanitaire au peuple soudanais ; dans ce contexte, **exhorte** toutes les parties concernées à ouvrir des couloirs humanitaires et à faciliter également l'accès, ainsi qu'à offrir une protection aux personnels de la santé et aux acteurs humanitaires sur le terrain, en vue d'assurer la continuité des programmes coordonnés qui contribuent à prévenir la propagation de la pandémie de COVID-19, sauvant ainsi des vies et des moyens de subsistance et répondant aux besoins des groupes, dans les situations les plus vulnérables, dans la société;

15. **Décide** de rester saisi de la question.